

ntité juive

elle ou politique, la définition

dernières parutions.

Au-delà des brûlantes controverses politiques, chacun s'accordera sans doute sur le formidable apport culturel et spirituel de la pensée juive à l'Europe et au monde (6). En son cœur, la sagesse rabbinique dont Philippe Haddad, rabbin lui-même, donne d'éloquents exemples dans *Paroles de rabbins* (7) : savez-vous pourquoi le monde a été créé avec dix paroles ? Pourquoi Dieu se nomme « Je serai qui Je serai » ? Pourquoi il est impératif de recevoir « tout homme avec un beau visage » et pourquoi « un discernement supérieur a été donné à la femme » ? Les réponses à toutes ces questions, celles-ci et celles-là à la fois ingénieuses et infinies, permettent de comprendre le judaïsme comme un commentaire ininterrompu du texte premier par excellence : la Torah. Parmi les plus grands de ces commentateurs, outre les rabbis Aquiba, Rachbam ou Nahmanide, le vigneron champenois Rashi, dont Elie Wiesel ébauche l'émouvant portrait (8) et dont il assure que, sa vie durant, son seul souci a été de « déceler le sens profond, caché, d'un verset biblique ou d'une parole talmudique ».

Comment, pour qui s'est un jour penché sur cette tradition, ne pas entendre l'espérance bimillénaire que les Juifs religieux ou laïques expriment après chaque fête pascale : « *Lian prochain à Jérusalem reconstruite* » ?

■ RÉMI SOULIÉ

- 1) *Le Judaïsme antique*, de Max Weber, Champs/Flammarion, 767 p., 15 €. Traduction inédite d'Isabelle Kalinowski, avec la collaboration de Camille Joseph et Benjamin Lévy.
- 2) *Comment le peuple juif fut inventé*, de Shlomo Sand, Champs/Flammarion, 608 p., 12 €. Traduit de l'hébreu par Sivan Cohen-Wiesenfeld et Levana Frenk.
- 3) *Les Mots et la Terre. Les intellectuels en Israël*, de Shlomo Sand, Champs/Flammarion, 352 p., 10 €. Traduit de l'hébreu par Levana Frenk, Michel Bilis et Jean-Luc Gavard.
- 4) *Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur Israël sans jamais oser le demander*, de Jean-Claude Barreau, Editions du Toucan, 192 p., 17,90 €.
- 5) *Le Fait juif dans le monde*, de François Thual, Odile Jacob, 160 p., 19 €.
- 6) Voir, en particulier, les beaux recueils d'articles et d'études de Maurice-Ruben Hayoun, *L'Identité juive et la culture européenne*, Pocket, 608 p., 12,50 € et de Jean-Christophe Attias, *Penser le judaïsme*, CNRS Editions, 342 p., 25 €.
- 7) *Paroles de rabbins*, de Philippe Haddad, Seuil, 256 p., 14 €.
- 8) *Rashi*, d'Elie Wiesel, Grasset, 140 p., 14 €.

ET AUSSI

Philippe Simonnot

Enquête sur

L'ANTISÉMITISME
MUSULMAN

De ses origines à nos jours

MASKON

Dans la plupart des pays musulmans sévit un vif sentiment antijuif. Encouragé par les autorités religieuses, cette passion est exacerbée par le conflit israélo-palestinien, l'antisémitisme se confondant ici avec l'antisionisme. Ancien journaliste et ancien universitaire, l'historien Philippe Simonnot montre les racines du problème en racontant quatorze siècles de relations difficiles entre juifs et musulmans. N'étant ni l'un ni l'autre, l'auteur évite les préjugés de tous bords, sans pour autant mettre tout sur le même plan, et rappelle ce que chaque partie préférerait cacher ; ainsi les sympathies hitlériennes du grand mufti de Jérusalem, Hadj Amin al-Husseini, ou la violence dont les fondateurs de l'Etat d'Israël firent preuve avec la population arabe. Quand le passé éclaire le présent.

JEAN SÉVILLIA

Enquête sur l'antisémitisme musulman, de Philippe Simonnot, Michalon, 316 p., 22 €.

LA CHRONIQUE

D'ALAIN-GÉRARD SLAMA

L'agrégation saisie par la morale

Rabourdin, l'ancêtre des technocrates campé par Balzac dans *Les Employés*, a encore frappé. Un arrêté du 28 décembre 2009, publié dans le JO du 6 janvier 2010, soulève dans les milieux universitaires une tempête qui risque de prendre les mêmes proportions que le fameux amendement, aussitôt supprimé, du 23 février 2005 sur l'enseignement « en particulier (du) rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord ». En février 2005, l'intention, déjà, se voulait bonne : on attend d'un historien qu'il analyse la période coloniale sous toutes ses faces. Mais il n'appartient pas à la loi de se substituer à la libre appréciation par les instances académiques des critères du vrai et du faux. Dans une république libérale, il ne saurait y avoir plus de place pour une science d'Etat que pour une morale d'Etat. Or voici que l'arrêté du 28 décembre 2009 impose à l'oral des épreuves du capes et de l'agrégation un examen d'un type nouveau, destiné à mesurer l'aptitude du candidat à « agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable ».

L'épreuve, rattachée à une des épreuves de « leçon », est censée valider, en vingt minutes, des qualités morales dont les critères sont fixés dans un autre arrêté du 19 décembre 2009. Cet arrêté rappelle des obligations qui vont de soi, comme le respect des horaires, des contenus et des programmes, la discrétion professionnelle, l'assiduité, etc. Mais il prévoit aussi des critères qui prétendent sonder les reins et les cœurs : le « devoir d'obéissance », posé in abstracto, a des parfums de premier Empire. De même, l'appréciation des « comportements inadaptés », fixée a priori, fleurit-elle son arbitraire. Que dire enfin d'une exigence de respect des élèves allant jusqu'à interdire « l'humour » (sic !), et qui ouvre la voie à tous les procès dans une période où l'autorité du maître a tant de mal à s'imposer ! Le coefficient de cet oral est faible, mais la note suivra le candidat toute sa vie. On comprend, sans doute, les raisons qui ont amené nos modernes Rabourdin à prendre un tel arrêté : en 2009, le décret Darcos sur les nouveaux rythmes scolaires a soulevé, dans l'école publique, une campagne idéologique de désobéissance déclarée, avec absentéisme, refus de communication des évaluations, etc., à laquelle il aurait fallu mettre un terme par des sanctions.

Et comme, depuis longtemps, le pouvoir n'ose plus sanctionner, il accumule des mesures préventives, qui sont stigmatisées par la gauche comme autant de dérives « vichystes » d'ordre moral, alors qu'elles sont d'abord des signes de faiblesse. Outre le fait que la possibilité d'un zéro pour cause gravissime, comme le négationnisme, a été ouverte par la jurisprudence à propos du concours de l'ENA, les épreuves du capes et de l'agrégation donnent aux jurys assez d'occasions d'apprécier les qualités pédagogiques et civiques des candidats pour qu'il ne soit pas nécessaire d'ajouter une épreuve inquisitoriale, aussi peu conforme au principe de neutralité des concours. Il est urgent de l'abroger.



Un arrêté prétend sonder les reins et les cœurs des candidats